

Séance du vendredi 10 février 2023

DELIBERATION DU CONSEIL

SOUTIEN COMPLEMENTAIRE EXCEPTIONNEL CONSACRE A L'ORGANISATION DES 40 ANS DU LAM EN 2023

Compétente depuis 2000 dans le domaine culturel, la Métropole Européenne de Lille fait de la culture un atout majeur du développement et de la cohésion de son territoire. Le mandat 2020-2026 la positionne comme un catalyseur des énergies de la Métropole et en fait un vecteur incontournable d'attractivité et de rayonnement qui concourt, par sa force de mobilisation et d'innovation, à fédérer et rassembler les publics autour d'ambitions communes.

Le LaM, équipement culturel d'intérêt métropolitain, participe à cette richesse culturelle. Il regroupe depuis 1983 des collections d'art moderne, d'art contemporain et la plus importante collection française d'art brut. Pour ses 40 ans, une programmation exceptionnelle est prévue sur l'année 2023. La présente délibération propose une subvention complémentaire soutenant les 40 ans du LAM afin de maintenir l'envergure du programme prévu dans un contexte financier contraint.

I. Contexte

Dans le cadre de son projet d'établissement, le LaM, à la demande de la MEL, ponctue tous les 3 ans sa programmation d'une exposition exceptionnelle destinée à toucher un public le plus large possible et asseoir le rayonnement national et international du musée et de la MEL.

À l'occasion ses 40 ans, le LaM a prévu une programmation exceptionnelle articulée autour d'une exposition consacrée à Isamu Noguchi au printemps, un ré-accrochage complet des collections et une exposition autour de l'artiste Anselm Kiefer à l'automne

Le budget total de cette opération s'établit à environ 2,5 millions d'euros.

Par délibération n° 20 C 0476 du 18 décembre 2020, la MEL a acté un soutien à l'EPCC LaM pour cette opération à hauteur de 800 000 euros versés sur 4 ans, de 2020 à 2023.

La MEL a également délibéré le 25 novembre 2022 (numéro 22-B-0531) un soutien de 200 000 euros pour aider à la production d'une sculpture de l'artiste William Kentridge commémorant les 40 ans à installer dans le parc du musée. Compte tenu des difficultés techniques de production, cette commande n'aura finalement pas lieu annulant de facto le versement de ce soutien.

Aujourd'hui, le LaM est confronté à une situation conjoncturelle financière inédite du fait de la hausse des matières premières qui met en péril le bouclage des 40 ans.

II. Description des objectifs et modalités du partenariat

Dans ce contexte, il est proposé d'apporter un soutien complémentaire de 350 000 euros visant à maintenir le niveau de programmation arbitré en 2020 pour les 40 ans, portant la participation globale de la MEL à 1 150 000 euros, au lieu de 1 350 000 euros sculpture comprise.

Par conséquent, la commission principale Rayonnement de la Métropole, Culture, Sport, Tourisme, Jeunesse consultée, le Conseil de la Métropole décide :

- 1) D'accorder une subvention complémentaire d'un montant de 350 000 € pour soutenir la programmation prévue dans le cadre des 40 ans du LaM ;
- 2) D'autoriser le Président ou son représentant délégué à signer la convention à intervenir avec l'EPCC LaM ;
- 3) D'imputer les dépenses d'un montant de 350 000 € aux crédits inscrits au budget général en section fonctionnement.

Résultat du vote : ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Mmes Florence BARISEAU, Marie-Pierre BRESSON, Marion GAUTIER, Marie-Pierre JANSSENS, Violette MASSIET, Hélène MOENECLAËY et Dominique PIERRE-RENARD ainsi que MM. Thierry BONTE, Alain CAMBIEN, Michel DELÉPAUL, Christophe DESBONNET, Jacques DUCROCQ, Sébastien FITAMANT, Peter MAENHOUT, Didier MANIER, Jacques PASTOUR, Éric SKYRONKA et Loïc WOLFCARIUS n'ayant pas pris part au débat ni au vote.